



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARIÈGE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°09-2017-010

PUBLIÉ LE 7 MARS 2017

Sommaire

09 – PREFECTURE - DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES – BUREAU DES ELECTIONS ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

09-2017-02-20-002 - Arrêté préfectoral n° CERT 2017 – 0001 du 20 février 2017 Pris en application de l'arrêté ministériel du 9 février 2017 portant application du décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et aux cartes nationales d'identité, relatif à la mise en œuvre dans le département de l'Ariège des dispositions prévues par le décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 autorisant la création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif aux passeports et aux cartes nationales d'identité (2 pages)

Page 3

09-2016-10-21-001 - Extrait de l'arrêté du 21 octobre 2016 accordant un permis exclusif de recherches de mines de tungstène, étain, bismuth, molybdène, zinc, plomb, cuivre, or, argent et substances connexes (notamment niobium et tantale) dit « Permis Couflens » à la société Variscan Mines, dans le département de l'Ariège, publié au Journal officiel de la République Française le 11 février 2017 (1 page)

Page 5

09 – PREFECTURE - DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES – POLE JURIDIQUE ADMINISTRATIVE

09-2017-03-06-003 - AP portant nomination des membres de la commission départementale de recensement et de dépouillement des votes au titre du renouvellement du conseil d'administration du centre de gestion de l'Ariège (2 pages)

Page 6

09-2017-03-06-002 - Arrêté préfectoral portant composition du conseil d'administration du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale (3 pages)

Page 8



PRÉFÈTE DE L'ARIÈGE

PRÉFECTURE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES, DES COLLECTIVITÉS
LOCALES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

CENTRE D'EXPERTISE ET DE RESSOURCES TITRES

Arrêté préfectoral n° CERT 2017 – 0001 du 20 février 2017

Pris en application de l'arrêté ministériel du 9 février 2017 portant application du décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et aux cartes nationales d'identité, relatif à la mise en œuvre dans le département de l'Ariège des dispositions prévues par le décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 autorisant la création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif aux passeports et aux cartes nationales d'identité.

La préfète de l'Ariège,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1611-2-1 ;

Vu le décret n°55-1391 du 22 octobre 1955 modifié instituant la carte nationale d'identité ;

Vu le décret n°2005-1726 du 30 décembre 2005 modifié relatif aux passeports ;

Vu le décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et aux cartes nationales d'identité et notamment son article 29 ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 février 2017 portant application du décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et aux cartes nationales d'identité ;

Sur proposition du secrétaire général ;

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 7 mars 2017 et dans le département de l'Ariège, les demandes de cartes nationales d'identité, comme les demandes de passeport, sont déposées dans l'une des mairies équipées d'un dispositif de recueil, énumérées ci-après :



2, rue de la Préfecture-Préfet Claude Erignac - B.P. 40087 - 09007 Foix cedex-Standard 05.61.02.10.00 www.ariège.gouv.fr

- | | | |
|----------------------------|-------------------|------------------------|
| - Ax-les-Thermes ; | - Le Mas-d'Azil ; | - Pamiers ; |
| - Castillon-en Couserans ; | - Massat ; | - Saint-Girons ; |
| - Foix ; | - Mazères ; | - Saverdun ; |
| - Lavelanet ; | - Mirepoix ; | - Tarascon-sur-Ariège. |

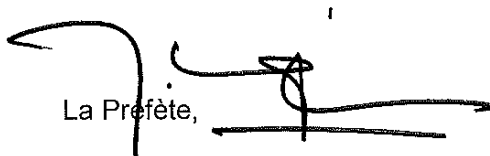
Article 2 : A compter de cette date, les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports sont déposées auprès des mairies des communes équipées d'un dispositif de recueil, quelle que soit la commune de résidence du demandeur.

Article 3 : La remise de la carte nationale d'identité et du passeport s'effectue auprès de la mairie de dépôt de la demande.

Article 4 : L'arrêté préfectoral du 12 juin 2009 relatif à la mise en application des dispositions concernant les passeports est abrogé à compter du 7 mars 2017.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Ariège, les sous-préfets des arrondissements de Pamiers et de Saint-Girons, les maires du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ariège.

La Préfète,





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

Extrait de l'arrêté du 21 octobre 2016 accordant un permis exclusif de recherches de mines de tungstène, étain, bismuth, molybdène, zinc, plomb, cuivre, or, argent et substances connexes (notamment niobium et tantale) dit « Permis Couflens » à la société Variscan Mines, dans le département de l'Ariège, publié au *Journal officiel* de la République Française le 11 février 2017

Par arrêté du secrétaire d'État chargé de l'industrie en date du 21 octobre 2016, le permis exclusif de recherches de mines de tungstène, étain, bismuth, molybdène, zinc, plomb, cuivre, or, argent et substances connexes (notamment niobium et tantale) dit « Permis Couflens » est accordé à la société Variscan Mines, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Orléans sous le numéro 528 859 846, dont le siège social est situé 16, rue Léonard-de-Vinci, 45100 Orléans, pour une durée de cinq ans à compter de la publication du présent extrait au *Journal officiel* de la République française, compte tenu de l'engagement financier minimal de 25 millions d'euros.

Le permis couvre une surface d'environ 42 km², portant sur une partie du territoire de la commune de Couflens, dans le département de l'Ariège.

Conformément à la carte au 1/100 000 annexée au présent arrêté (1), le périmètre du permis est constitué par un polygone à côtés rectilignes dont les sommets sont définis par les coordonnées suivantes dans la réalisation RGF93 et la projection Lambert 93 :

SOMMETS	LONGITUDES DEGRÉS (RGF93)	LATITUDES DEGRÉS (RGF93)	LONGITUDES METRES (Lambert 93)	LATITUDES METRES (Lambert 93)
A	1,133775	42,750988	547 050	6 185 300
B	1,171817	42,783123	550 250	6 188 800
C	1,191953	42,783464	551 900	6 188 800
D	1,223137	42,761951	554 400	6 186 350
E	1,225330	42,730059	554 500	6 182 800
F	1,170971	42,712956	550 000	6 181 000
G	1,136962	42,727659	547 250	6 182 700

(1) L'arrêté intégral et la carte peuvent être consultés à la direction de l'eau et de la biodiversité, Sous-direction de la protection et de la gestion des ressources en eau et minérales, bureau de la gestion et de la législation des ressources minérales non énergétiques, tour Séquoia, 92055 La Défense Cedex ainsi qu'à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, BP 80002, Cité administrative, bâtiment G, 31074 Toulouse Cedex 9.

Nota bene - voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet de recours gracieux auprès du ministère en charge des mines et de recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV, 31000 Toulouse.

Le délai de recours est de deux mois. Il commence à courir, pour l'exploitant, à compter de la date de notification de l'arrêté et, pour les tiers, à compter du 11 février 2017, date de publication d'un extrait de la décision au *Journal officiel*.



2, rue de la préfecture-préfet claudes erignac - b.p. 40087 - 09007 foix cedex-standard 05.61.02.10.00 www.ariège.gouv.fr



PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

PRÉFECTURE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES,
DES COLLECTIVITES LOCALES ET
DES AFFAIRES JURIDIQUES

Collectivités locales et expertise juridique

Pôle juridique

Arrêté préfectoral portant nomination des
membres de la commission départementale de
recensement et de dépouillement des votes au
titre du renouvellement du conseil d'administration
du centre de gestion de l'Ariège

La préfète de l'Ariège
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux centres de gestion ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2014 de M. le ministre de l'Intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mars 2017 fixant les dates d'ouverture et clôture de scrutin ;

Sur proposition de M. le secrétaire général,

ARRETE

Article 1er : Sont nommés à la commission départementale de recensement et de dépouillement des votes au titre du renouvellement du conseil d'administration du centre de gestion de l'Ariège :

Au titre des établissements publics locaux :

Membre titulaires

- M. Alain DURAN, président de la communauté de communes de Tarascon,
- M. Louis MARETTE, président du syndicat intercommunal aménagement hydraulique de la Basse Vallée de l'Ariège (SIAHBVA)

Membres suppléants :

- M. Alain NAUDY, président de la communauté de communes de la Haute Ariège,
- M. Jean Noël VIGNEAU, président de la communauté de communes Couserans Pyrénées



2, rue de la Préfecture-Préfet Claude Erignac-B.P. 40087- 09007 Foix cedex-Standard 05.61.02.10.00

Au titre de la préfecture de l'Ariège :

- Mme Florence PERRET-PIGEON,
- Mme Marie-Françoise VILLEROUX.

Article 2 : M. Le secrétaire général de la préfecture et la présidente du centre de gestion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Foix, le 6 mars 2017

Pour la préfète et par délégation
La directrice,

Signé : Rosy Faucet



PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

PRÉFECTURE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES,
DES COLLECTIVITES LOCALES ET
DES AFFAIRES JURIDIQUES

Collectivités locales et expertise juridique

Pôle juridique

Arrêté préfectoral portant composition du conseil
d'administration du centre départemental de
gestion de la fonction publique territoriale

La préfète de l'Ariège
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux centres de gestion ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2014 de M. le ministre de l'Intérieur fixant les modalités d'organisation des élections et des désignations aux conseils d'administration des centres de gestion de la fonction publique territoriale ;

Vu les élections au conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ariège du 24 juin 2014 ;

Considérant les effectifs des fonctionnaires titulaires et stagiaires des catégories A, B, et C gérés par le centre de gestion de l'Ariège ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des élections partielles, deux sièges de représentants d'EPCI étant devenus vacants à la suite de la fusion d'EPCI intervenue le 1^{er} janvier 2017 ;

Sur proposition de M. le secrétaire général,

ARRETE

Article 1er : La fusion des EPCI intervenue au 1^{er} janvier 2017 entraîne le renouvellement de 2 des 3 sièges attribués aux représentants des établissements publics locaux et nécessite l'organisation d'élections partielles. La liste électorale actualisée est jointe en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le scrutin sera ouvert le 18 mars 2017 et clôturé le 3 avril 2017.

Article 3 : M. Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Foix, le 6 mars 2017

Pour la préfète et par délégation
La directrice,

Signé : Rosy Faucet



2, rue de la Préfecture-Préfet Claude Erignac-B.P. 40087- 09007 Foix cedex-Standard 05.61.02.10.00

**Election partielle au Conseil d'Administration du Centre de
Gestion FPT 09
5 avril 2017**

Liste Electorale – Etablissements Publics

Etablissement public	NOM du Président	Prénom du Président	Comptage
CAISSE DES ECOLES DU FOSSAT	PANIFOUS	Laurent	2
CCAS BELESTA	GERMA	Marcel	30
CCAS LA BASTIDE DE SEROU	METGE	Alain	35
CCAS MAZERES	MARETTE	Louis	13
CCAS PRAT-BONREPAUX L'ESTELAS	CECILE	Emmanuel	21
CCAS SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	DOUSSAIN	Jean	19
CCAS SAVERDUN	CALLEJA	Philippe	2
CCAS SEIX	TEQUI	Christine	23
CIAZ AUZAT-VICDESSOS	NAUDY	Alain	13
CIAZ LUZENAC LE SANTOULIS	NAUDY	Alain	21
CIAZ MASSAT	VIGNEAU	Jean-Noël	24
CIAZ PAYS D'OLMES	SGOBBO	Gérald	13
COM COM ARIZE LEZE	PANIFOUS	Laurent	24
COM COM COUSERANS-PYRENEES	VIGNEAU	Jean-Noël	191
COM COM DE LA HAUTE-ARIEGE	NAUDY	Alain	115
COM COM DES PORTES D'ARIEGE PYRENEES	TRIGANO	André	98
COM D'AGGLOMERATION PAYS FOIX- VARILHES	SICRE	Roger	128
COM. DE COM. DE MIREPOIX	MICHAU	Jean-Jacques	29
COM. DE COM. DU PAYS DE TARASCON	DURAN	Alain	11
COM. DE COM. DU PAYS D'OLMES	SGOBBO	Gérald	23
OPAC DE L'ARIEGE	VILAPLANA	Marie-France	3
REGIE AX ANIMATION	PIBOULEAU	Alain	1
S.M.B.V.A.	BERDOU	Raymond	1
SDE 09	MASSAT	René	23
SDIS DE L'ARIEGE	NAUDY	Alain	37
SIVE DE BIERT-BOUSSENAC-LE PORT- MASSAT	VIDAL	Soizic	1
SIVE DE CASTILLON	TIMBART	Patrick	2
SIVE DE FERRIERES-PRAYOLS	GRANIER	Jean-Paul	4
SIVE DE LA HAUTE BELLONGUE	TOUGNE	Gérard	1
SIVE DE LA VALLEE DE L'HERS	RUIZ	Marie	5
SIVE DE LA VALLEE DU CRIEU	RUFFAT	André	7
SIVE DE RIEUX DE PELLEPORT	THALABAS	Karine	8
SIVE DE SAINT-PIERRE BRASSAC GANAC	LABEUR	Marie-Claire	8
SIVE DE ST-JEAN-VERGES CRAMPAGNA LOUBIERES	PAVELAK-BOURLIER	Christine	7
SIVE DU BAS CASTILLONNAIS	TOULZA	Rémy	2
SIVE DU LENS	BAVARD	Simon	3
SIVOM DE LA VALLEE DU CRIEU	FIS	Raymond	1
SIVOM DU PLANTAUREL	RESPAUD	Patrice	5
SIVOM DU TERREFORT	BARRIERE	Christian	1
SIVOM VALLEE DU DOUCTOUYRE	MONACO	Claude	5
SMECTOM DU PLANTAUREL	CARRERE	Laurent	160
SYCOSERP	ARTAUD	Daniel	3

Collectivité	NOM du Président	Prénom du Président	Comptage
SYND BASSIN DU GRAND HERS	CAZANAVE	Jean	3
SYND MIXTE AMENAG DES RIVIERES VAL D'ARIEGE	GALY	Gérard	4
SYNDICAT ALIMENTATION EAU POTABLE DU PAYS D'OLMES	MORELL	Michel	1
SYNDICAT DES EAUX DU COUSERANS	BOUSSION	Jean	10
SYNDICAT DES EAUX DU SOUDOUR	DEFFARGES	Bernard	1
SYNDICAT DES MONTAGNES LE PORT-MASSAT	ROUGEAN	Jean	1
SYNDICAT INTERCOMM.HYDRAULIQUE B.V.A	MARETTE	Louis	1
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE VALL.LEZE	CHAUVIN	Chantal	1
SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL	ROUCH	André	12
SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL EAU ASSAINISSEMENT	BONREPAUX	Augustin	54
			1211

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour

Fait à Foix, le 6 mars 2017

Pour la préfète et par délégation
La directrice,

Signé : Rosy Faucet